

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 50189

Numéro SIREN : 453 130 460

Nom ou dénomination : A.J.Y.

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 3719

A.J.Y.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A.J.Y. SARL
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A.J.Y.
SARL au capital de 486 750 euros
104 chemin des Terres Blanches
44770 PREFAILLES

Ce rapport contient 3 pages



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A.J.Y. SARL
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 23 mars 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

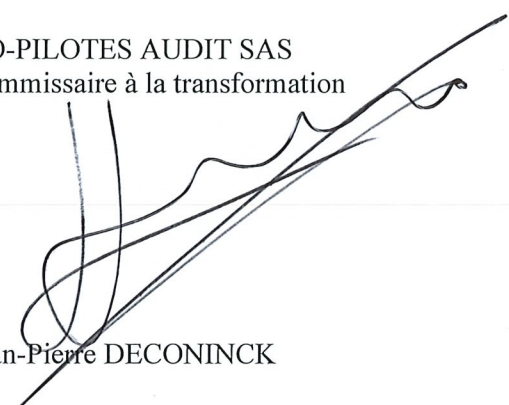
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Granville, le 18 juin 2021

CO-PILOTES AUDIT SAS
Commissaire à la transformation

Jean-Pierre DECONINCK

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the printed name.